

Du samedi SR-30 au dimanche SS+30, ainsi que les jours fériés entre SR-30 et SS+30, le volume d'espace aérien correspondant à la sous-partie 1.3 de la TMA NANCY est en permanence de l'espace aérien non contrôlé de classe G.

Les activités d'aviation générale précitées dans la sous-partie TMA LORRAINE 5.1 Sarre et de la sous-partie 1.3 de la TMA NANCY sont connues des autres usagers par une information de déclassement en G de la ou des sous-parties concernées diffusée au moyen de l'ATIS.

Les activités d'aviation générale précitées dans la zone réglementée LF-R 97 Monce sont connues des autres usagers par une information d'activation de la ou des zones réglementées concernées diffusée au moyen de l'ATIS.

*From Saturday SR-30 to Sunday SS+30, and on HOL between SR-30 and SS+30, the airspace volume coinciding with part 1.3 of TMA NANCY is permanently a non-controlled class G airspace.*

*The general aviation activities aforesaid in part 5.1 Sarre, part of TMA LORRAINE, and part 1.3 of TMA NANCY are indicated to the other users by the ATIS information of downgrading to G of the concerned area(s).*

*The general aviation activities aforesaid in restricted area LF-R 97 Monce are indicated to the other users by the ATIS information of the downgrading to G of the concerned area(s).*